

Déclaration 1er au CTA du 6 mai 2020

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Nous tenons ce CTA à quelques jours d'une réouverture au public du service public d'éducation décidée sans aucune concertation et en dépit de l'avis du Conseil Scientifique. Le Président de la République en faisant ce choix, a mis à nouveau le système sous pression, et la communication aléatoire des membres du gouvernement a largement déstabilisé les personnels et les familles. Aujourd'hui nos collègues sont déchirés entre le souci de retrouver leurs élèves et la responsabilité qui leur incombe d'assurer leur sécurité et au-delà celle de leur famille et de la population.

Aucune date n'aurait dû être fixée avant d'avoir la garantie de conditions sanitaires applicables partout. Or, à ce jour, rien ne garantit que ce sera le cas. Pour la FSU, la réouverture des lieux scolaires aux élèves ne peut avoir lieu la semaine du 11 mai, la FSU se prononce donc clairement pour son report après le 11 mai et tant que les conditions sanitaires ne seront pas réunies et n'auront pas été vérifiées. En tout état de cause, la FSU demande un temps suffisant pour que les équipes puissent organiser la réouverture. Nous ne transigerons pas avec la sécurité. Si toutes les conditions sanitaires n'étaient pas réunies, nous appellerions nos collègues à refuser de reprendre l'enseignement en présentiel.

La parution tardive du protocole national n'a pas facilité le travail pour les collectivités territoriales et les personnels de l'éducation nationale. La FSU rappelle que les dispositions du protocole restent contraignantes et sont des dispositions minimales, en particulier sur l'obligation de fournir deux masques par jour à tous les personnels et aux collégien-nes et lycéen-nes et sur le nombre d'élève par classe. Pour la FSU les groupes doivent comporter un maximum de 10 élèves en élémentaire et en collège, 5 en maternelle. A ce jour le matériel prévu par le protocole pour équiper le personnel infirmier et enseignant (masques, lunettes de protection, gants, thermomètre sans contact) n'est pas arrivé. Si les conditions prévues par le protocole ne peuvent pas être respectées, cela doit entraîner automatiquement un report de la réouverture.

Nous demandons que l'organisation prévue par chaque école et chaque établissement soit présentée dans les instances élues (conseils d'école et conseils d'administration) et donne lieu à des échanges et à une concertation dans le respect du débat démocratique.

Le manque de clarté et d'anticipation de l'administration a accru fortement les inquiétudes des personnels sur la capacité de l'institution à assurer leur sécurité. La confiance est fortement ébranlée et il faudra à l'avenir travailler à retisser ce lien indispensable au fonctionnement de l'institution. Dans l'immédiat nous demandons que la plus grande bienveillance soit appliquée aux demandes des personnels qui ne voudraient pas reprendre en présentiel, quelle qu'en soit la raison. L'expérience du dispositif d'accueil des enfants de soignants et de l'activité à distance montre qu'il n'est pas besoin de faire pression sur les agents pour assurer leurs missions.

De même, toutes les remontées de nos collègues tendent à montrer que le travail à distance est lourd et difficile. Nous exigeons de réelles garanties sur le non cumul du présentiel et du distanciel. Si votre parole a toujours été très claire à ce sujet, monsieur le Recteur, les dernières rédactions de circulaires ont ranimé nos craintes.

Le sens pédagogique de la reprise mérite aussi d'être clarifié. Le discours ne peut pas être rassurant dans les instances et contredit dans les écrits, par des prescriptions ou des outils qui apparaissent aux enseignants comme complètement hors-sol. Les enseignants sont en mesure d'évaluer ce qui pourra être fait ou non avec les élèves pour peu qu'on leur en laisse le temps sans leur prescrire des pratiques ou chercher à les piloter. Quelques principes doivent être rappelés : il ne peut s'agir de rattraper ni de terminer les programmes, ni de reprendre les enseignements normaux. L'enjeu est de retrouver pour chaque élève les dispositions acquises antérieurement qui lui permettront de reprendre le fil de sa scolarité à la rentrée.

Si la reprise dans les lycées n'est pas encore à l'ordre du jour, de nombreuses questions sont encore sans réponse concernant les examens, et l'évaluation. Y répondre permettrait aux enseignants de conduire plus sereinement les enseignements à distance.

Pour finir monsieur le Recteur nous prenons acte de la tenue d'un nouveau CTA le 20 mai. Il nous permettra sans doute d'aborder les conditions de la rentrée scolaire 2020. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de poser des jalons : toute la communauté éducative est dans l'attente de décisions sur l'offre scolaire visant à « remédier, à « réparer », à « panser » les dégâts causés sur les élèves et leur scolarité par la période de confinement : le pays doit s'en donner les moyens sans lésiner. A la rentrée, nous devons avoir les moyens de dédoubler davantage de classes, d'accorder à tous le temps d'accompagnement personnalisé nécessaire, de développer les RASED, voire d'envisager un plan d'urgence pour l'éducation prioritaire, incluant les lycées accompagnés.

Restaurer la confiance entre les personnels et l'institution, entre les familles et l'école après une telle épreuve est un objectif que nous pourrions partager. Cela suppose de la part de l'éducation nationale et du gouvernement des décisions et des actes forts, à commencer par le retour sur la loi de transformation de la fonction publique.

Point spécifique 1er degré

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Les personnels du premier degré vous alertent Monsieur le Recteur car ils n'ont repris le travail que depuis environ une semaine et sont déjà épuisés. Et pour cause : la plupart d'entre eux ont dû travailler pendant les vacances afin de réfléchir à la reprise annoncée de réouverture des écoles. Annonce faite aux médias, pas aux personnels. Depuis, ils consultent leurs collègues, mais aussi les familles afin de savoir qui sera présent ou non mais la plupart d'entre eux ne peuvent répondre, tout dépendant des conditions de la reprise. Ils doivent faire face à de multiples questions auxquelles ils ne peuvent répondre, y compris pour eux-mêmes...

Ils n'ont été destinataires du protocole sanitaire que depuis lundi et n'ont reçu la circulaire concernant la reprise qu'hier. Les collègues tentent de s'organiser à distance mais les tensions montent :

- lorsqu'elles/ils ont des enfants, les enseignant-es craignent de reprendre parce qu'elles/ils ont peur de leur transmettre un virus contracté à l'école ou, parce qu'en tant que parents, ils ne souhaitent pas les rescolariser,
- quand les municipalités n'ont à ce jour toujours rien transmis aux écoles concernant la déclinaison effective du protocole sanitaire en termes matériels et de personnels, l'école ne peut savoir quand elle réouvrira,
- quand des mairies n'ont visiblement pas eu les bonnes informations et envisagent parfois l'unique accueil d'enfants de publics prioritaires en pensant pouvoir se dispenser de la mise en place du protocole sanitaire au prétexte que les enseignant-es seraient « volontaires », il y a une inquiétude légitime. Le protocole doit s'appliquer partout, dès maintenant.
- etc etc ...

Dans ces conditions, une reprise le 12, ni même le 14, n'est pas envisageable. Il faut commencer par donner du temps aux équipes et la semaine prochaine sera un minimum.

Monsieur le Recteur, nous vous demandons d'apaiser les tensions :

- il ne doit y avoir aucune pression ni sur la date de réouverture, ni sur le nombre d'élèves à accueillir, le Président l'a redit hier, ni d'aucune sorte que ce soit de la part l'administration ou des municipalités dont les velléités sont parfois fortes. C'est avant tout de soutien dont les équipes ont besoin.
- pour éviter les conflits qui se font jour dans les écoles, notamment dus à l'inquiétude des enseignant-es parents de jeunes enfants, il est nécessaire de les informer, comme les IEN, qu'il est possible travailler à distance jusqu'au 2 juin, voire d'obtenir une ASA, puisqu'il s'agit de la réponse faite à la FSU par Monsieur le Ministre en CT MEN,
- afin de préserver la volonté des stagiaires d'entrer dans le métier, il faut que l'administration respecte leur cadre d'exercice, à 50% dans les écoles, et qu'elle ne soit pas tentée de demander une présence chaque jour. Nous rappelons que nos jeunes collègues doivent toujours assurer leur travail auprès de l'INSPE.
- pour calmer les angoisses liées au brassage de personnels, il est aussi nécessaire que les personnels remplaçants, qu'ils soient brigades ou TRS, soient affectés sur une seule école et qu'ils sachent au plus vite laquelle.

Par ailleurs, il est noté dans la circulaire du 4 mai 2020 que les personnels 1^{er} degré doivent être formés cette semaine « aux règles et consignes sanitaires, avec l'aide des personnels de santé et aux aspects psychologiques de l'accueil des personnels et des élèves, avec notamment l'aide des personnels sociaux et des psychologues de l'éducation nationale ». En l'absence de ces formations, qui nécessitent des moyens en médecins scolaires, médecins de prévention, assistantes sociales, personnels de RASED et du temps de dialogue pour répondre à toutes les questions que les collègues se posent, nous craignons qu'ils ne puissent reprendre.

Dernier point, les enseignant-es sont particulièrement choqués de la seconde partie de la circulaire de réouverture des écoles portant sur l'aspect pédagogique. Les collègues n'arrivent déjà pas à savoir ni comment ni quand ils vont pouvoir reprendre, leurs donner des injonctions de faire, parfois « hors sol », relève de l'indécence, ils feront au mieux, et nous les soutiendrons!